

Groupe de l'Artisanat

Au-delà des problèmes matériels liés à une situation de chômage prolongée, des études et des témoignages montrent que l'absence d'emploi peut engendrer d'autres difficultés, qui sont soit méconnues soit sous-estimées.

Ainsi, le chômage est de nature à créer ou renforcer des problèmes de santé physiques et psychologiques ; de même qu'il peut conduire à des phénomènes d'isolement social, de perte de confiance en soi, à des ruptures familiales...sachant que ces difficultés souvent se cumulent.

L'avis nous alerte sur la nécessité de mieux connaître, de prévenir et de traiter l'ensemble de ces problèmes d'ordre social ou sanitaire, en lien avec le chômage.

Pour le groupe de l'artisanat, l'enjeu est important car ces difficultés sont autant d'éléments qui viennent amoindrir les probabilités de retour à l'emploi, en plus de leurs conséquences sur la vie des personnes concernées et de leurs proches.

Parmi les premiers leviers d'action, l'avis appelle à faire évoluer l'image des personnes au chômage, en s'appuyant sur des campagnes d'information et de sensibilisation.

Il est vrai que dans notre société très attachée à la valeur travail, l'absence d'emploi devient rapidement un élément dévalorisant aux yeux de la personne elle-même comme de son entourage.

Dès lors, le regard porté sur le chômeur vient s'ajouter aux autres difficultés qu'il subit.

Aussi, il serait utile que chacun (acteurs de la sphère médicale, sociale, du Service public de l'emploi, les entreprises, et plus largement la société) soit davantage conscient des épreuves que traversent les personnes en recherche d'emploi.

Cette communication doit également permettre de lutter contre les a priori dont ces personnes peuvent faire l'objet, y compris dans leur parcours de recherche d'emploi.

En revanche, le groupe de l'artisanat estime qu'il serait contreproductif d'instaurer un nouveau critère de discrimination dans le code du travail, qui serait fondé sur « la précarité sociale ».

Il est donc satisfait que l'avis mentionne l'absence de consensus au CESE sur cette question.

Pour le groupe de l'artisanat, l'insertion ou la réinsertion professionnelle doit avant tout être recherchée dans l'accompagnement du demandeur d'emploi, et non dans la création d'un nouveau motif de judiciarisation susceptible de peser sur les pratiques de recrutement, d'autant que le code du travail est déjà très complet en la matière.

L'avis invite également à renforcer le caractère global de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

A cet égard, le groupe de l'artisanat considère qu'il importe surtout de cibler les personnes les plus vulnérables en raison d'un manque de qualification, d'un handicap, d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, ou encore d'un chômage de longue durée.

Pour celles-ci en effet, il est primordial de mieux articuler accompagnement social et professionnel afin de réduire les nombreux freins dont elles sont victimes pour un accès ou un retour à l'emploi.

En revanche, avant d'envisager d'accroître les moyens de Pôle emploi, le groupe de l'artisanat estime que la priorité doit être mise sur un renforcement des coopérations entre les acteurs du Service public de l'emploi et ceux de la sphère médico-sociale.

L'avis cite à cet égard, plusieurs expériences de partenariats qui, sous réserve d'une évaluation préalable, pourraient être généralisées en ciblant certains territoires ou certaines catégories de demandeurs d'emploi.

Les ressources mobilisables, en termes de structures sanitaires ou sociales (CAF, Centre médico-psychologique, Centre d'examen de santé, crèches, associations...), sont multiples, mais bien souvent mal identifiées par les demandeurs d'emploi.

C'est pourquoi, comme le propose l'avis, le premier entretien avec Pôle emploi doit être l'occasion de communiquer au chômeur toutes les informations utiles et de le sensibiliser sur la prise en compte de sa santé.

Le groupe de l'artisanat entend par ailleurs insister sur l'importance du « volet professionnel » de l'accompagnement (formations, mises en situation professionnelle, aide à la recherche d'emploi...) pour améliorer l'adéquation entre offres et demandes d'emploi, sachant que malgré la crise il reste encore de nombreux postes non pourvus.



Déclaration de groupe – Vote de l'avis « « l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner » »

De plus, il importe d'approfondir l'étude des impacts liés au chômage afin de renforcer l'efficacité des politiques d'accompagnement au sens large, sans oublier les travailleurs indépendants d'autant que ces derniers ne disposent bien souvent d'aucune aide en cas d'échec professionnel.

Au final, si le groupe de l'artisanat est réservé sur certaines propositions de l'avis, il considère qu'il présente globalement le mérite d'appeler à la vigilance, du côté de la société comme des Pouvoirs publics, pour éviter que des situations de chômage n'enclenchent une spirale potentiellement néfaste autant pour la santé des personnes que pour leur avenir professionnel.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.